

Annexe complémentaire : Réduction des effets du projet (Annexe rattachée au paragraphe 6.4)

Les mesures prévues pour éviter ou réduire les effets négatifs du projet sont :

- Phase Travaux :

- > Trafic :

- ▶ Planification des livraisons ;
- ▶ Prise en compte des différents chantiers aux alentours immédiats du site afin d'éviter de cumuler les incidences négatives dans le secteur ;
- ▶ Plan de circulation et de stationnement adapté au contexte local.

- > Bruit et vibrations :

- ▶ Affichage et respect des horaires de chantier ;
- ▶ Les travaux et les circulations des engins ne seront pas autorisés entre 22 h 00 et 6 h 00, excepté les opérations de surfacage des dallages béton armé dont la durée est fonction des températures et des surfaces à lisser (approximativement entre 3 à 6 heures). Les dates seront communiquées au préalable aux habitants du voisinage proche.
- ▶ Conformité des engins et équipements de chantier.

- > Paysager ou visuel :

- ▶ Chantier clos (installation de palissades) et indépendant.

- > Déchets :

- ▶ Utilisation de matériaux pré-industrialisés sera privilégié afin d'éviter les chutes de matières premières sur le site ;
- ▶ Tri et recyclage des déchets.

- > Sécurité publique :

- ▶ Nomination d'un coordinateur sécurité et protection de la santé (CSPS) tout le long du chantier ;
- ▶ Accès au site interdit à toutes les personnes étrangères au chantier.

- **Phase Exploitation :**

- > **Energie :**

- ▶ 5 places de stationnement, dont 1 réservé PMR seront équipées d'un point de charge ;
- ▶ L'intérieur et l'extérieur des magasins seront équipés par des éclairages LED couplé du système DALI (Digital Addressable Lighting Interface). Ce système permet de contrôler l'éclairage notamment avec des variations d'intensité lumineuse en fonction de la luminosité naturelle environnante ;
- ▶ Des systèmes d'optimiseur d'énergie seront utilisés. L'automate sera programmé pour effacer les appels d'électricité au-delà d'un seuil de puissance prédéfini, lorsque ce seuil sera atteint l'automate donnera un ordre de coupure, successivement et par ordre programmé de différents équipements. Ce système permettra de réduire de 5% l'énergie annuelle consommée.

- > **Limitier les gaz à effets de serre :**

- ▶ Le projet a prévu de 5 places de parking équipe IRVE (dont 1 réservée PMR), 4 places pour le covoiturage et l'écopartage, 6 places Family ainsi que 34 places pré-équipées IRVE (dont 1 accessible PMR).

- > **Limitier l'imperméabilisation des sols :**

- ▶ Le parking public de 208 places sera en totalité (exception des 6 places PMR et famille) réalisé en dalles éco végétale non imperméable couplé à des aménagements hydrauliques favorisant la perméabilité et l'infiltration des eaux pluviales ;
- ▶ Autour des futurs magasins, l'ensemble des espaces libres du projet seront engazonnés et recevront plusieurs arbres à haute tige et arbustes d'essences locales.

- > **Déchets :**

- ▶ Toutes les mesures seront prises pour assurer une réduction du volume des déchets, pour opérer leur tri, en effectuer partiellement le traitement sur place et faire procéder à leur enlèvement.